

Selles-sur-Cher

Note 1 – Partage des constats

Document de travail – version du 24 mai 2011

Ce document sera finalisé à l'issue de la journée de rencontres n° 2 prévue en juin 2011.

- 1. Quelle est la méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude ?**
 - Contexte et objectifs de l'expertise préalable à l'élaboration d'un Agenda 21
 - Déroulement de la mission
 - Contenu de la note n° 1

- 2. Le développement durable et l'Agenda 21 : de quoi parle-t-on ?**

- 3. Où en est Selles-sur-Cher en matière de développement durable ?**
 - Contexte territorial
 - Une motivation des élus en faveur du développement durable à partager
 - Le fonctionnement de la Mairie au regard des principes du développement durable
 - Les projets en faveur du développement durable déjà en cours et... les sujets à approfondir

1

Quelle est la méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude ?

Dans quel contexte Selles-sur-Cher peut-elle bénéficier de l'expertise préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 ?

La Région Centre souhaite inscrire son action dans une démarche de développement durable. Cet engagement s'est traduit par l'adoption, dès décembre 2003, d'une charte régionale de développement durable et la réalisation d'un Agenda 21 régional validé en session de juin 2008.



De façon tout à fait complémentaire, **la Région a choisi d'accompagner les communes et communautés de communes qui le souhaitent**, dans l'engagement d'une telle démarche. Elle a notamment mis en place en ce sens un appel à candidatures permettant aux collectivités retenues de bénéficier gracieusement d'une mission d'expertise préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 local. Cette expertise est assurée par le bureau d'étude RCT.

L'équipe municipale de la commune de Selles-sur-Cher a choisi le 14 avril 2010 de répondre à cet appel, et sa candidature a été retenue, comme celle de 29 autres territoires.

Ces 29 collectivités se sont réunies à l'initiative de la Région le 8 décembre 2010 à Orléans pour marquer le démarrage de cette démarche.

Cette réunion a permis à **la Région Centre de réaffirmer ses priorités**. Elle a en effet demandé au bureau d'études RCT :

- d'accompagner chaque collectivité **jusqu'à sa prise de décision sur le lancement d'un agenda 21** et sa préparation des grandes lignes d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un agenda 21 ;
- d'utiliser des **méthodes participatives** en ayant le souci de les transmettre aux acteurs locaux dans une démarche d'éducation populaire.

Quels sont les objectifs de cette expertise préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 ?

La mission d'expertise préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 local dont bénéficie Selles-sur-Cher a pour objectif de **créer les conditions favorables et nécessaires à l'élaboration d'un projet de territoire de développement durable** sur la commune.

Pour atteindre cet objectif, RCT a pour mission de :

Donner aux acteurs de Selles-sur-Cher les bases d'une réflexion et les éléments nécessaires pour construire une **culture commune du développement durable**

⇒ *sensibiliser les élus, les agents, les associations et les habitants à la démarche*

Recenser **les actions déjà mises en place** par la commune et relevant du développement durable

Repérer **les marges de progrès** de la commune, c'est-à-dire les sujets sur lesquels des projets de développement durable pourraient être mis en place

Identifier les besoins d'expertise complémentaire

Faire des **recommandations**

Apporter l'outillage méthodologique nécessaire à la mise en place d'une démarche d'Agenda 21

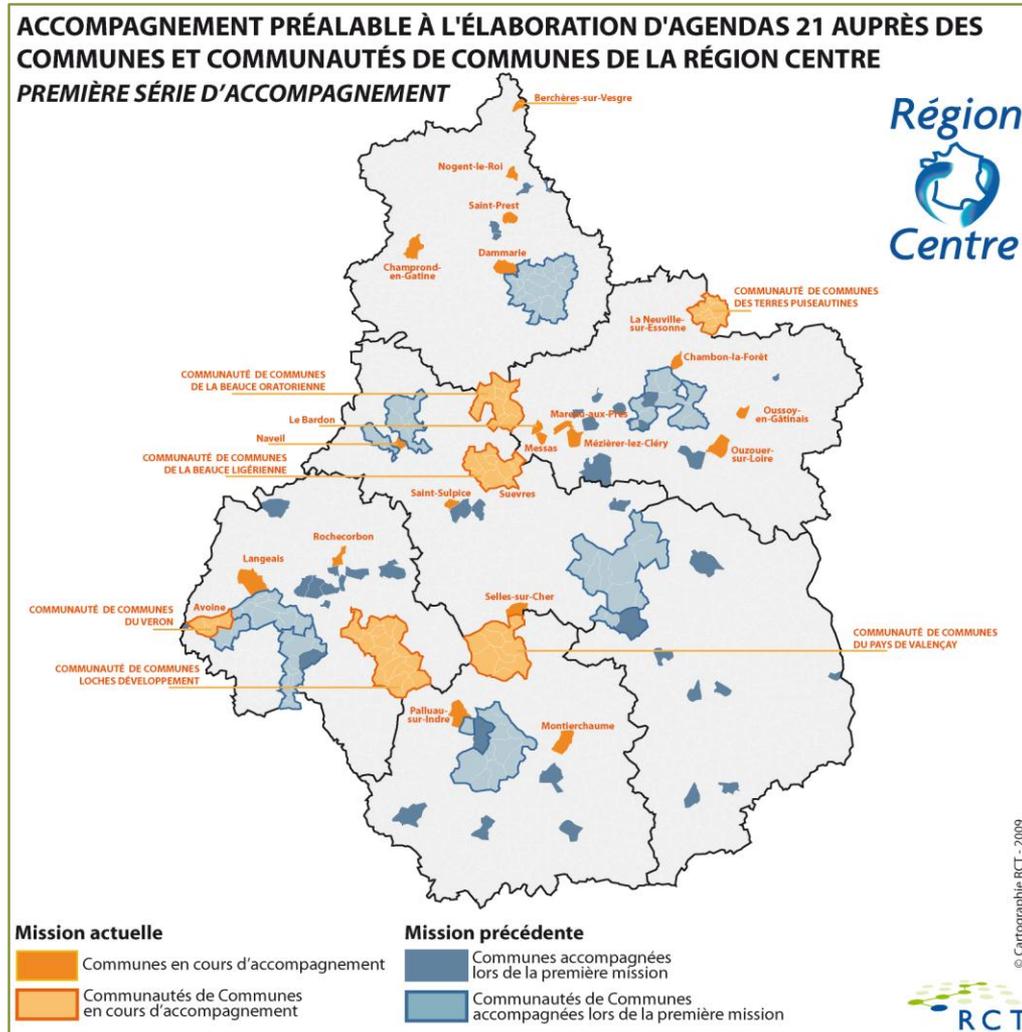
... **en s'adaptant aux caractéristiques de Selles-sur-Cher** : ses ressources internes (moyens humains, financiers et techniques), les acteurs représentant les différentes parties prenantes...

Qui est le bureau d'études qui va accompagner Selles-sur-Cher ?

La mission d'expertise préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 local dont bénéficie Selles-sur-Cher est assurée par **le bureau d'études RCT**, qui réalise de nombreuses missions à différentes échelles concernant :

- **les politiques publiques de développement durable**
- **les démarches stratégiques de développement territorial**

Le bureau d'études RCT a d'ores et déjà accompagné, entre 2007 et 2009, dans le cadre de cette mission d'expertise préalable à l'élaboration d'Agendas 21 en région Centre, 51 collectivités, communes et communautés de communes de taille et de culture très variées.



Qui sont les consultants mobilisés ?

Un consultant a été mobilisé pour accompagner la commune de Selles-sur-Cher :

☐ **Mathieu François:** Consultant depuis 5 ans dans le secteur des énergies renouvelables et du développement durable, il intervient auprès de collectivités de toute tailles et les accompagne dans leurs projets de territoire. Il dispose d'une solide expérience dans la mise en place de démarches Agenda 21, en ayant collaboré notamment à ceux des communes d'Enghien-les-Bains et de Deuil-la-Barre (Val d'Oise). Il a également acquis une connaissance fine des politiques publiques par sa contribution à des missions d'évaluation/notation extra-financière de plusieurs collectivités en matière de développement durable (Le Havre, Conseil Général du Val d'Oise, sociétés délégataires de service public...).

Concrètement, comment se déroule cette mission d'expertise préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 ?

Journée 1

- Imprégnation du contexte local
- Entretiens : rencontres individuelles ou collectives des personnes ressources de la collectivité et du territoire

Journée 2

- Temps de sensibilisation
- Réunion de partage des constats la plus large possible sur la base des bonnes pratiques identifiées

Journée 3

- Réunion de restitution pour mettre en débat les recommandations

Première prise de contact téléphonique

Réunions téléphoniques de suivi

Lecture des documents transmis par la collectivité

Rédaction de la note 1

Rédaction de la note 2

Comment a été élaborée et quel est le contenu de la note n° 1 ?

La mission d'accompagnement a débuté le **3 mai 2011 en mairie de Selles-sur-Cher par un entretien collectif** avec **Monsieur Joël GRASLIN, Maire de Selles-sur-Cher, Moïsette LEFEVRE** (5^{ème} adjoint affaires culturelles et tourisme), **Jackie BONNICHON** (2^{ème} adjoint affaires sportives, associations et marché), **Patrick SAUVAGE** (4^{ème} adjoint affaires scolaires et sécurité des bâtiments), et **Déborah SCIOU-JACQUET** (Directrice Générale des Services).

Un second temps d'échange a eu lieu en présence de Monsieur le Maire, Madame Déborah SCIOU-JACQUET, DGS, M. Jean-Michel LEROY, directeur des services techniques de la ville et Mme Charlotte CLAIRON, responsable du Service des Marchés Publics.

Ces temps d'échange ont permis d'aborder :

- les **actions en cours** sur le territoire communal
- les **projets et réflexions** de l'équipe municipale intégrant la problématique du **développement durable**
- les **enjeux** et les **évolutions** du territoire communal

En complément, l'équipe RCT a réalisé **des recherches documentaires et statistiques sur la commune**.

Sur ces bases, **la note n° 1 vise à :**

- présenter les **éléments clés à retenir et partager sur le développement durable et la démarche Agenda 21**
- clarifier les **constats possibles sur les actions déjà engagées par la Mairie** et les marges de progrès en matière de développement durable sur Selles-sur-Cher.

Le contenu de cette note sera discuté dans le cadre de la seconde réunion de la mission lors d'une seconde journée de terrain, prévue fin juin 2011. Cette réunion associant l'ensemble des élus de la commune permettra de discuter du contenu de la note, en favorisant une approche pédagogique, et de discuter de la suite de la démarche : comment procéder pour mettre en place un Agenda 21 sur la commune ? Comment associer les habitants et associations dès la 3^{ème} réunion de la mission d'expertise préalable ?

2

Le développement durable et l'Agenda 21 : de quoi parle-t-on ?

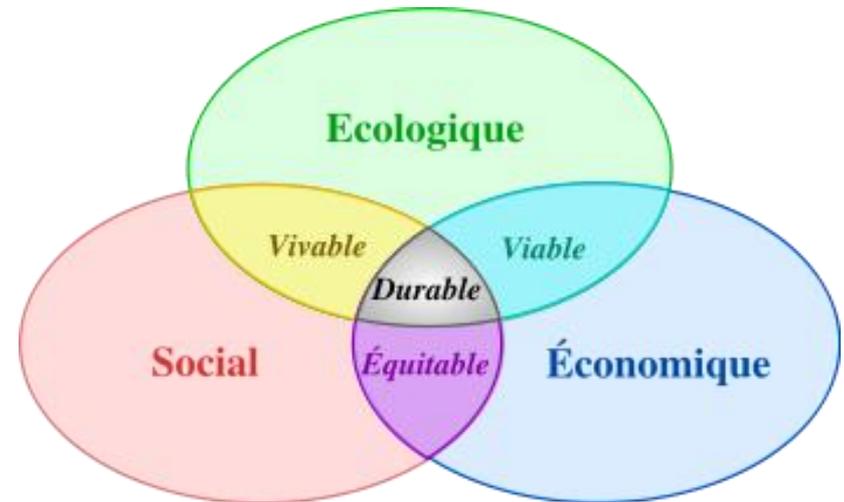


LE DÉVELOPPEMENT DURABLE...

Une nouvelle approche de la vie en société ?

Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »



Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement Rapport Brundtland

Notre avenir à tous 1987

Un engagement international, national et local

Le développement durable fait l'objet d'engagements pris au niveau international auquel la France adhère :

- **1992** : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio)
- **1997** : Signature du protocole de Kyoto
- **2009** : Sommet de Copenhague
- Intégration du développement durable dans le droit communautaire : *Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, Plan Climat Energie (2008)*

Ces engagements sont traduits dans le droit français...

- **2003-2008** : Stratégie nationale de développement durable (SNDD) Charte de l'environnement (2005) : texte à valeur constitutionnelle
- Grenelle de l'environnement

... avec des applications locales :

La loi Grenelle II implique pour les communes et EPCI :

- La prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents planificateurs (PLU, SCOT, carte communale, DTADD)
- De nouvelles compétences, en matière de publicité, d'émissions lumineuses, de transports
- L'élaboration de documents stratégiques à l'échelle communale : Plan climat énergie, bilan carbone, Agendas 21 locaux

Pourquoi les collectivités locales doivent-elles agir ?

Les collectivités, en tant que gestionnaires de territoire, ont **une responsabilité importante** dans le mode de développement du territoire

- par l'activité de leur service
- par les politiques publiques mises en œuvre

Les collectivités disposent **de leviers puissants** pour infléchir les comportements d'autres acteurs :

- par l'exemplarité
- par la sensibilisation et l'éducation
- par l'incitation/ la contrainte
- par la commande publique



L'AGENDA 21...

Une opportunité de porter un projet de
développement durable

Un Agenda 21 local, c'est quoi ?

Agenda signifie « Ce qu'il faut faire » et **21** « pour le 21^{ème} siècle ».

Elaborer un Agenda 21, c'est **définir et mettre en œuvre un programme d'actions** visant à contribuer au développement durable, à la fois du territoire (localement) et de la planète (globalement).

Un Agenda 21 peut être conduit à l'échelle d'un territoire, mais aussi dans une entreprise, dans une école...



Un **Agenda 21 local** est un Agenda 21 porté par une collectivité. Toutes les collectivités peuvent porter un Agenda 21, et les Agendas 21 peuvent se superposer. Il s'agit alors de veiller à leur cohérence.

Lorsqu'une collectivité met en place un Agenda 21, elle doit **associer fortement les habitants et les acteurs locaux**, c'est-à-dire par exemple des associations, des représentants du tissu économique, des partenaires sociaux, les collectivités supra-communales (EPCI, Conseil général, Région...).

En France , il existe d'ores et déjà :

- 498 Agendas 21 de communes
- 62 Agendas 21 de communautés de communes

(Comité 21, 2011)

Concrètement, un Agenda 21 local, ça ressemble à quoi ?

Concrètement, un Agenda 21 local se traduit par **un document** rassemblant :

- un **diagnostic** du territoire par rapport au développement durable
- des enjeux et des objectifs : une **stratégie**
- un programme d'**actions**, assorti d'outils d'évaluation

Certaines des actions peuvent être mise en œuvre immédiatement, d'autres sont pensées sur le long terme.

Il peut s'agir au départ de quelques actions. **L'Agenda 21 peut ensuite évoluer** pour, à terme, intégrer le développement durable dans toutes les politiques et actions de la collectivité.



Les sujets sur lesquels peut porter un Agenda 21

- Solidarité et coopération décentralisée
- Santé
- Sécurité (risques naturels et technologiques)
- Sécurité (prévention des incivilités)
- Accès à la connaissance
- Culture
- Sports et loisirs
- Développement économique
- Tourisme
- Agriculture et gestion de la forêt
- Emploi
- Urbanisme, aménagement, logement
- Déplacement, transport, infrastructures
- Conservation biodiversité ...
- Energie
- Gestion responsable et services au public

Et quel est l'intérêt de mettre en place un Agenda 21 dans une commune ?

L'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle communale permet :

- d'afficher la **volonté politique** de la commune d'engager une démarche de développement durable
- d'**encourager les acteurs** institutionnels, associatifs et privés à prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux au quotidien
- de soutenir les **actions innovantes** au sein de son territoire
- de faciliter l'émergence d'**activités économiques nouvelles**
- d'assurer une **meilleure cohésion sociale** au sein de son territoire
- de s'insérer dans des **réseaux d'échanges** (réseau des Agendas 21 de la Région Centre, Comité 21, etc.)

Ne s'agit-il pas d'une démarche trop complexe et trop chère pour une petite commune ?

L'Agenda 21 est une **démarche politique volontariste** et non une obligation !

Tant sur la manière de l'élaborer que sur son contenu, **chaque Agenda 21 est différent** car il est adapté aux spécificités du territoire concerné. Des points de repères, des guides existent pour guider les territoires qui se lancent dans cette démarche, mais ils n'ont pas de caractère réglementaire.

Les moyens mobilisés pour élaborer un Agenda 21 sont à définir avant de se lancer, et sont variables selon que l'on mobilise un prestataire, une association ou que l'on l'élabore en interne... Des aides sont de plus mobilisables, en particulier auprès de la Région Centre.

Le coût de la mise en œuvre de l'Agenda 21 est quant à lui largement dépendant des actions que la collectivité choisit de porter !

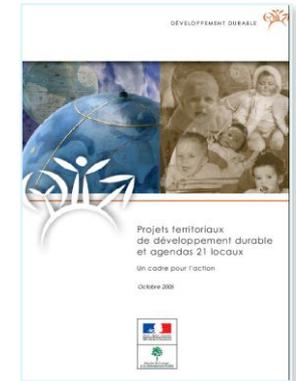
Sur quel cadre peut-on s'appuyer pour élaborer un Agenda 21 local ?

Un **cadre de référence** pour la mise en œuvre des Agendas 21 locaux a été élaboré par l'Etat pour accompagner les collectivités dans leurs démarches.

Il propose des points de repère tant sur la manière d'élaborer un Agenda 21 (*Comment ?*) que sur son contenu (*Pourquoi ?*).

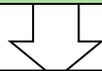
Il ne s'agit pas d'un document contraignant mais il est très utile :

- Il permet de n'oublier aucun élément important.
- Sa prise en compte permet d'anticiper sur une demande d'une reconnaissance nationale « Agenda 21 de France »



Comment ?

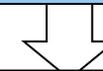
Quelle démarche suivre pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer un Agenda 21 ?



5 éléments de démarche déterminants

Pourquoi ?

Quels enjeux doivent-ils être pris en compte dans la stratégie et le plan d'action ?



5 finalités du développement durable

Les Cinq Éléments de Démarche

Le cadre de référence définit également **5 éléments déterminants** concernant la démarche à conduire pour de tels projets et **respecter les 5 finalités**:

L'organisation du pilotage

La participation des acteurs

La transversalité de la démarche

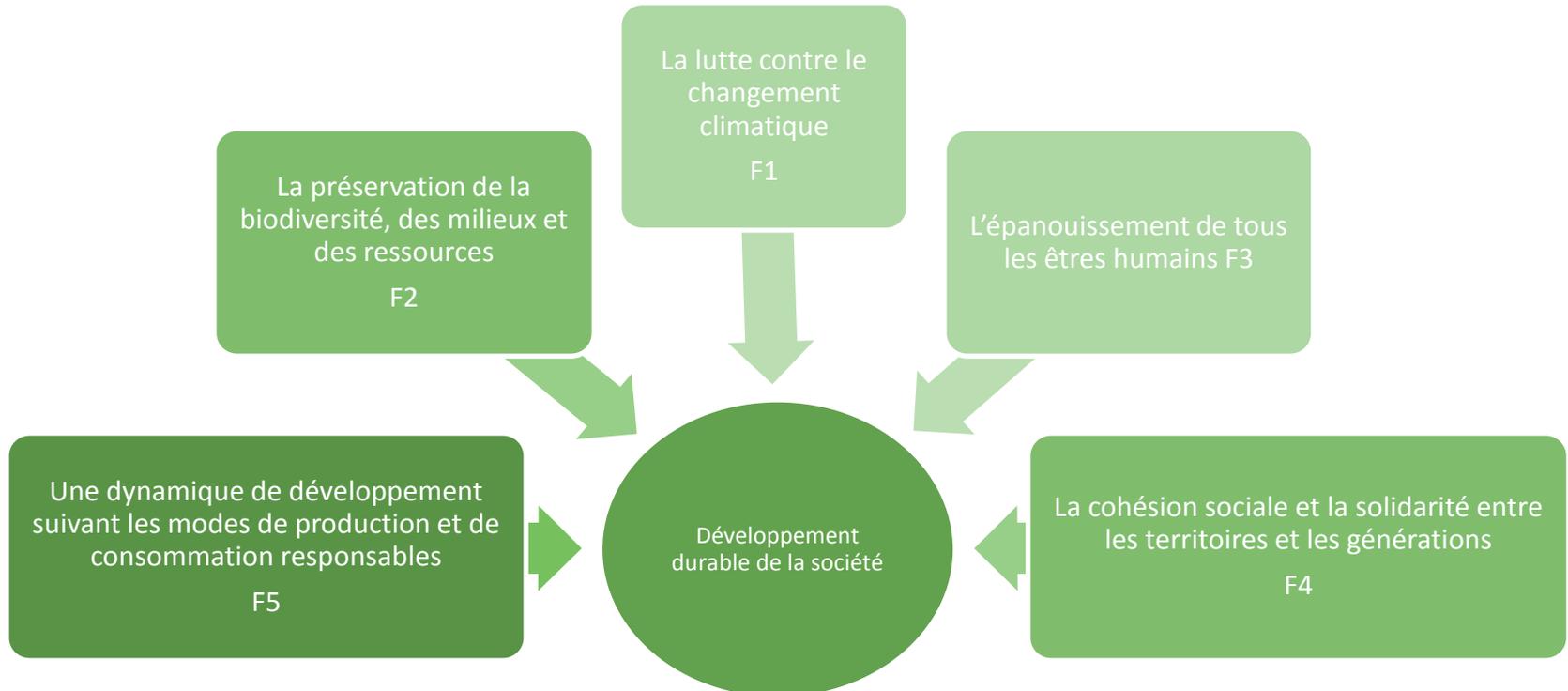
Le suivi évaluation partagée

Une stratégie d'amélioration continue

Les Cinq Finalités

Le cadre de référence décline **5 finalités** :

- **transversales** aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques
- **interdépendantes** et à poursuivre de front
- qui doivent permettre d'assurer la **réussite de chaque projet**



13

Où en est Selles-sur-Cher en matière de développement durable ?

- Une commune rurale située **au cœur d'un quadrilatère Tours-Châteauroux-Bourges-Blois**.
- Avec **4 666 habitants recensés en 2006**, la commune de Selles-sur-Cher située dans le département Loir-et-Cher.
- Une densité moyenne d'environ **180 habitants par km²**
- **Une population âgée** avec 40,8% de retraités en 2007. **Un indice de jeunesse** qui a tendance à diminué, il est passé de 1,03 dans les années 1980 à 0,70 en 2006.
- **Une variation négative de la population** : - 0,33% entre 1999 et 2006. Cela est du à **un solde naturel négatif** - 0,55 % entre 1999 et 2006.
- Historiquement, l'industrie était le secteur le plus développé à Selles-sur-Cher. On note qu'aujourd'hui, le **recul de l'économie productive a consacré le secteur tertiaire**. La part de l'emploi tertiaire est de 61,1% contre 35,6% pour l'emploi industriel et 3,3% pour l'emploi agricole – *source Insee 2006*



Une motivation des élus en faveur du développement durable à partager

Par sa réponse à l'appel à projet de la Région Centre, **la municipalité de Selles-sur-Cher** affiche sa « *prise de conscience des difficultés croissantes auxquelles notre planète est confrontée en matière environnementale. Elle souhaite approfondir sa réflexion sur des objectifs réalisables afin de contribuer à un développement durable, ainsi que sur les moyens à y consacrer.* »

La municipalité affirme cette position, soulignant qu'un « *Agenda 21 local, en tant que programme d'actions établi en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et des citoyens, permettrait de donner une cohérence à la volonté des élus en la matière* ».

Les entretiens avec les élus, les services techniques et le service des Marchés Publics de la commune ont permis de dégager **une réelle volonté de sensibilisation aux problématiques du développement durable afin de faire évoluer les conceptions et les pratiques de chacun**. Consciente de **la nécessité d'afficher son exemplarité et reconnaissant l'existence de marges de progrès**, l'équipe municipale souhaite **s'impliquer de manière collective dans une amélioration de ses pratiques internes**.

Les opérations d'aménagement de la commune témoignent également de cette volonté. L'exemple récent de la construction du gymnase « à double peau » afin de garantir une bonne isolation et prévoyant également une récupération des eaux de pluie confirme la volonté de la commune à s'engager dans une démarche de développement durable.

Plus généralement, les grandes caractéristiques et problématiques du territoire et les réponses apportées sont aujourd'hui revisités sous le prisme du développement durable. L'équipe municipale souhaite formaliser son engagement et affiche une volonté d'amélioration de ses politiques à travers un Agenda 21 local.

Pour analyser le fonctionnement de la Mairie au regard du développement durable, l'expertise est construite autour des **5 éléments de démarche définis par le cadre de référence national** (voir page 21).

Ces 5 principes sont indissociables de la notion du développement durable. Il s'agit de :

1. la participation des acteurs : les acteurs du territoire (habitants et partenaires) doivent participer et s'appropriier les projets pour assurer leur réussite

2. la transversalité : les méthodes de travail et les modes d'organisation utilisés doivent permettre de mettre en cohérence les projets de la commune les uns avec les autres et d'articuler les projets de la commune avec les projets des autres territoires

3. le pilotage : il s'agit d'assurer la clarification des responsabilités pour le respect de tous les principes du développement durable

4. l'évaluation : élaborée en amont des projets, elle permet de vérifier la pertinence des politiques menées mais aussi l'efficacité des moyens affectés

5. l'amélioration continue : Il s'agit d'améliorer les projets chemin faisant, selon les résultats de l'évaluation

1. La participation des acteurs

Bonne pratique

L'équipe municipale porte une attention particulière à l'information transmise aux habitants : un site web, dédié à la vie communale a été créé, des panneaux lumineux ainsi qu'un bulletin municipal en ligne sur le site internet permettent d'informer les habitants des différentes actions menées par la Mairie et les associations. On note également qu'une enquête de satisfaction a été menée auprès des habitants afin de recueillir leur avis sur les actions menées par la municipalité.

Marges de progrès

Les habitants sont encore peu nombreux à participer à la vie communale alors que le dynamisme et la créativité des citoyens sont un atout majeur.

Il serait intéressant d'associer davantage les habitants aux projets communaux : inciter les habitants à s'impliquer dans la vie municipale est un enjeu fort (rédaction d'un rapport annuel pour mieux mobiliser, création d'un conseil municipal des enfants, des aînés, création d'une maison des associations, communiquer autour du site internet, proposer une boîte à idée etc.). Par ailleurs, il serait également envisageable que la commune organise des réunions publiques plus régulièrement en s'assurant dans la mesure du possible d'une forte participation des habitants.

2. La transversalité et 3. le pilotage

Bonne pratique

La commune réalise systématiquement une étude en interne afin d'étudier, avec l'ensemble des cadres de la Mairie, les possibilités de réalisation d'un projet (cela a été effectué pour le projet du gymnase, de la boucle verte autour de la ville...).

Par ailleurs, l'équipe municipale échange et communique avec d'autres acteurs institutionnels afin d'assurer une certaine transversalité dans les actions menées. En effet, la Mairie a demandé à la DDT de proposer un projet pour le goudronnage sans bitume de la ville, celui-ci sera mis en place dès le mois de septembre prochain. A noter une bonne entente avec le Pays qui pousse les communes à travailler ensemble (exemple du projet « la Loire à vélo ») et finance une partie des projets communaux comme le plan « zéro pesticide » ou la voie verte.

Marges de progrès

L'amélioration de la transversalité pourrait passer par l'organisation de réunions annuelles ou biennuelles réunissant l'ensemble des services, ce qui permettrait à l'ensemble des agents d'avoir une vision d'ensemble des projets en cours et à venir. De même, la mise à disposition et la circulation de comptes rendus des réunions de municipalité pourraient améliorer la transversalité interservices. Enfin, la charte du Pays n'est pas à oublier car elle met en évidence l'importance de la transversalité des projets (sensibiliser à la mise en valeur du patrimoine bâti, maintenir et développer les activités génératrices d'emplois, encourager les services de proximité, assurer une meilleure desserte aux habitants...)

Concernant le pilotages des projets, il serait intéressant d'instaurer des commissions thématiques.

Si la commune procède à des marchés groupés avec la CdC, la collaboration entre la commune de Selles-sur-Cher et la communauté de communes pourrait être plus développée et déboucher sur davantage d'actions partenariales avec les communes membres.

4. L'évaluation et 5. l'amélioration continue

Bonne pratique

Un tableau des consommations d'énergie des bâtiments municipaux est suivi tous les mois afin de détecter des problèmes éventuels (fuites d'eau, dysfonctionnement de l'éclairage...).

Afin de réduire la consommation d'électricité sur le territoire, la municipalité fait régulièrement des tests d'éclairage afin de choisir des ampoules plus performantes et rendre compte des économies d'énergie réalisées. Ceci constitue un réel outil d'évaluation permettant de mesurer de manière efficace les consommations énergétiques.

Marges de progrès

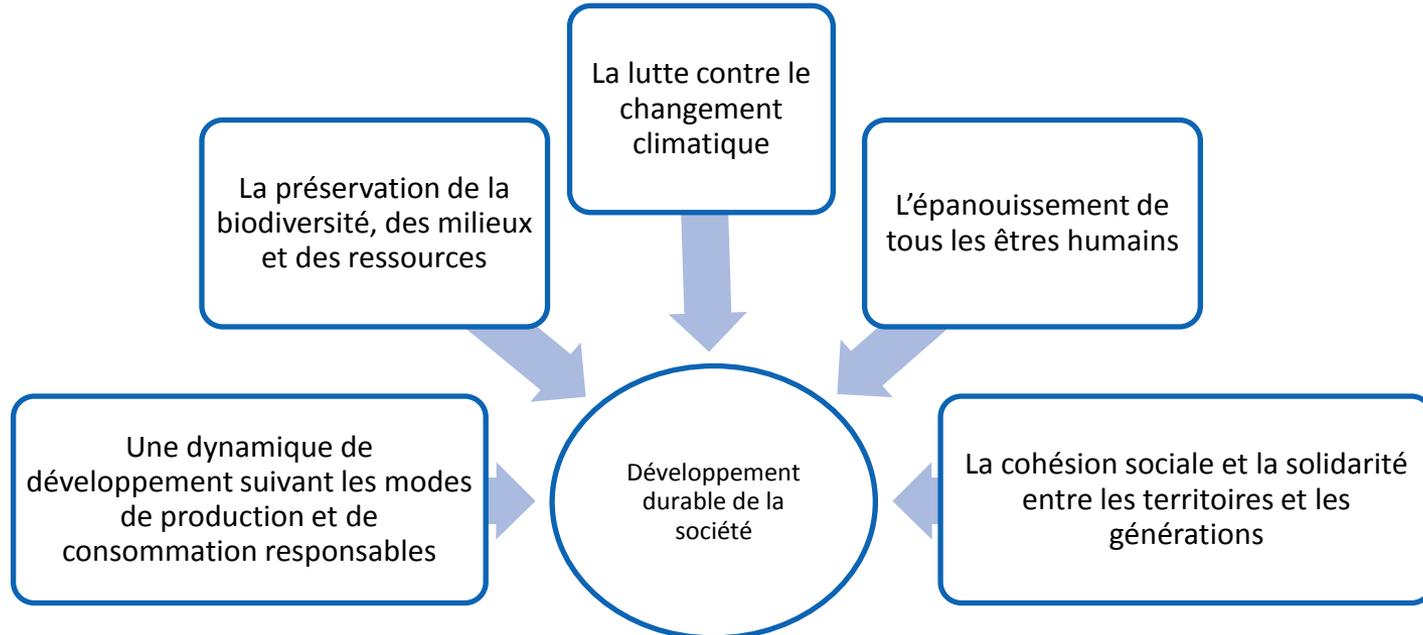
En l'absence d'objectifs stratégiques et d'indicateurs de suivi des politiques, l'action de la Mairie n'est pas analysée dans son ensemble au regard de son impact sur la commune.

La Ville pourrait exiger de l'ensemble de ses partenaires (syndicats, délégataires, etc.) la remise de bilans annuels intégrant des indicateurs des actions menées ainsi que des indicateurs de développement durable. Une synthèse de l'ensemble des projets impactant le territoire communal pourrait ainsi être aisément réalisée.

Les projets en faveur du développement durable déjà en cours et... les sujets à approfondir

Pour analyser les actions menées par la Mairie de Selles-sur-Cher regard du développement durable, l'expertise est construite autour des **5 finalités du développement durable définies par le cadre de référence national**.

Ces 5 objectifs recouvrent l'ensemble des dimensions du développement durable car elles sont transversales aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Il s'agit de :



Ce chapitre est donc découpée en 5 chapitres, chacun correspondant à une finalité. Pour chaque chapitre sont présentés le contenu de la finalité, les constats posés sur le territoire, les bonnes pratiques de la Mairie identifiées et les marges de progrès à débattre.

Que recouvre cette finalité ?

Mots clés

Energie renouvelable – Transports – Habitat – Urbanisme dense

Les enjeux globaux

- Les activités humaines ont un rôle prépondérant dans l'accentuation de l'effet de serre, principal facteur du réchauffement climatique.
- En France, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,9 ° C le siècle dernier et selon Météo France, **les 10 années les plus chaudes du siècle sont toutes postérieures à 1988.**
- **On prévoit une augmentation moyenne de la température du globe de 1,4° C à 5,8° C d'ici à 2100 (GIEC 2007).**

Et en Région Centre ?

- Près de 70 % des émissions de GES sont liées aux transports et aux consommation énergétiques
- Objectifs de la Région : réduire de 12% le volume global de ces émissions d'ici 2012

Que peuvent faire les collectivités ?

Les leviers d'action :

- énergies renouvelables
- performance énergétique des bâtiments
- transports (déplacements et modes)
- organisation de l'urbanisation

Actions exemplaires menées par des collectivités pour répondre à cette finalité :

- **Réalisation d'un chemin piétonnier** pour préserver la sécurité des habitants et les inciter à utiliser la marche à pied (*commune de Sanry-les Vigy, Moselle*)

Quels constats sur le territoire communal ?

TRANSPORTS Territoire rural, la commune de Selles-sur-Cher est caractérisée par **la prédominance de l'usage de la voiture particulière**. Les habitants utilisent majoritairement ce moyen de transport pour les trajets domicile/travail. Par ailleurs, l'usage de la voiture électrique ou du vélo ne sont pas encore des pratiques intégrées par les employés de la Mairie dans leur vie professionnelle et dans leur vie privée.

La **liaison vers Tours, Bourges ou Nevers** est aujourd'hui couverte par le **réseau car TER Centre**. Mais à l'heure actuelle, la pérennité de la gare de Selles-sur-Cher est menacée.

Les modes de déplacement doux sont peu présents dans la commune avec aucune piste cyclable et aucune zone piétonne.

| | MOTORISATION DES MENAGES | | | |
|-----------------|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | Ménages sans voiture | Ménages avec au moins une voiture | Ménage avec une voiture | Ménage avec deux voitures |
| France | 2006 | 2006 | 2006 | 2006 |
| Région Centre | part | part | part | part |
| Loir-et-Cher | 19,5 | 80,5 | 47,4 | 33,1 |
| Selles-sur-Cher | 15,3 | 84,7 | 47,2 | 37,5 |
| | 13,6 | 86,4 | 47,0 | 39,5 |
| | 16,4 | 83,6 | 49,3 | 34,4 |

ÉQUIPEMENTS La municipalité dispose d'**un certain nombre de bâtiments communaux plus ou moins énergivores**. Lors de la rénovation des bâtiments, la dimension énergétique est désormais prise en compte. A noter que l'isolation de plusieurs écoles a été effectuée ainsi que celle du gymnase.

HABITAT La Mairie ne possède **pas de connaissances sur la performance énergétique du bâti**.

Bonne pratique

Afin de répondre à une réduction de sa consommation énergétique, la commune de Selles-sur-Cher pratique **l'extinction de son éclairage public de une heure à cinq heures du matin**. Les services de la Mairie essaient de remplacer les ampoules du réseau vieillissant par un éclairage plus écologique (ampoules LED). Les efforts doivent être poursuivis dans ce sens.

Afin de répondre à la prédominance de la voiture individuelle, la Commune a mis en place un **minibus pour les associations** facilitant ainsi les déplacements. Par ailleurs, une étude est en cours pour essayer de développer le transport collectif afin de relier les bassins d'emplois à la commune. De la même manière, des réflexions sont menées pour un **réaménagement de la place devant l'hôtel** de ville où une recharge pour les voitures électriques pourrait être installé. La commune envisage également de **prioriser l'accès piéton en centre ville**.

Lors de la **rénovation des équipements municipaux, la Mairie veille désormais à réduire la consommation d'énergie** : changement des ampoules, isolation des écoles et du gymnase, récupération des eaux de pluie, ...

Marges de progrès

Dotée d'un important parc de bâtiments communaux et soucieuse de réduire sa consommation d'énergie, la municipalité n'envisage pas ses différentes actions dans le cadre d'une politique globale clairement identifiée mais plutôt dans une logique « au cas par cas ». Elle ne dispose pas non plus **d'indicateurs de suivi ou de diagnostic énergétique précis de son parc**. Il serait intéressant de penser un programme global du respect énergétique des bâtiments publics ainsi qu'à un plan de suivi.

Dans la logique d'extinction de l'éclairage public, **des actions de sensibilisation auprès des commerçants qui laissent leur enseigne ou boutique allumées** toute la nuit pourraient être menées. Cela est également valable pour les associations, les écoles, les habitants qui utilisent les équipements publics.

Que recouvre cette finalité ?

Mots clés

Biodiversité – Paysages – Risques – Eau – Air – Sols – Déchets

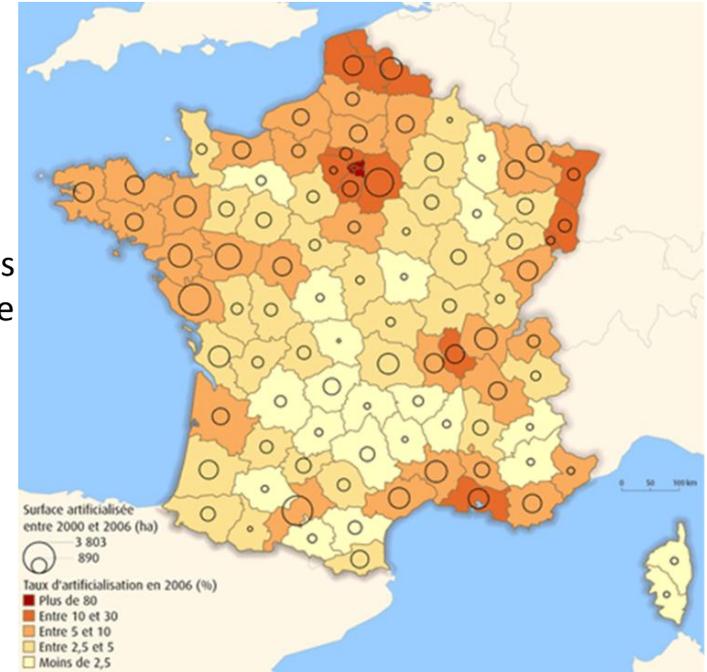
Les enjeux :

- **Nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles** : les hommes consomment 20% de ressources naturelles de plus que ce que la terre peut produire (*Rapport Planète vivante* du WWF).
- **Pertes de biodiversité du fait de 3 principales pressions** :
 - l'altération des habitats
 - l'introduction d'espèces allogènes
 - la surexploitation d'espèces

Et en région Centre ?

- Disparition des zones humides suite aux perturbations de la dynamique fluviale
- Destruction des bocages et des prairies naturelles par l'agriculture intensive
- Menaces sur la biodiversité liées au développement d'espèces allogènes

L'artificialisation et son évolution



Que peuvent faire les collectivités ?

Les leviers d'action

- préserver la trame verte et bleue (continuité écologique entre les milieux et espaces protégés)
- limiter la consommation des ressources (eau notamment, papier, etc.)
- encourager la réduction de la production de déchets et valoriser les déchets
- (encourager à) réduire les rejets polluants

Actions exemplaires menées par des collectivités pour répondre à cette finalité :

- Mise en place d'une **redevance incitative avec pesée embarquée** pour réduire les déchets (*Commune de Manspach, Haut-Rhin*)
- **Arrosage des jardinières avec une citerne de récupération d'eau de pluie** (*Commune de Montbazou, Indre-et-Loire*)
- **Mise en place de la démarche « Je jardine mon village »** (*Commune d'Épiais-Rhus, Val d'Oise*) amélioration de la qualité des espaces publics par une démarche paysagère pédagogique associant les habitants, préservation et l'économie de la ressource en eau par l'apport de plantes vivaces rustiques, amélioration de la biodiversité par l'augmentation et la diversification des espèces végétales

Quels constats sur le territoire communal ?

CONSOMMATION D'ESPACE ET PAYSAGES Le territoire communal est essentiellement composé de **surfaces agricoles et boisées**. Le centre du territoire communal est occupé par le bourg qui s'étend également le long des axes (D956, D51, D176a). Pour autant, **la commune semble relativement épargnée par un mitage urbain**. En cas de reprise du solde migratoire et l'installation de néo-ruraux pourraient créer des pressions dans ce sens. La baisse constante des agriculteurs-exploitants peut impliquer des fusions de parcelles et une transformation progressive des paysages.

EAU De **compétence communale, l'assainissement** est réalisé en régie directe. Le **réseau** ne semble pas présenter de dysfonctionnements mis à part quelques endroits non reliés pour lesquels la Mairie cherche actuellement une solution et, des fuites d'eau ponctuelles qui sont rapidement identifiées grâce à une caméra.

Le **traitement des eaux usées** ne présente pas de problème particulier, le service est de bonne qualité et l'ensemble du territoire est relié. Cependant, des problèmes de rejet des déchets sont localisés au niveau des **établissements non reliés**.

La Mairie n'utilise pas encore l'eau pluviale pour l'arrosage de l'ensemble des espaces verts, l'eau potable sert pour l'arrosage des jardinières.

DECHETS **L'élimination des déchets ne relève pas de la compétence de la Mairie** mais les déchets verts sont systématiquement déposés chez un paysagiste, situé à Selles-sur-Cher, qui les broient. Par ailleurs, toute la terre végétale et gravats issus des différents travaux réalisés sur la commune est récupérée afin de l'utiliser pour d'autres fins (remblais etc.).

Bonne pratique

Afin d'apporter des réponses efficaces aux enjeux de préservation de la biodiversité, la municipalité s'est lancée depuis quelques temps dans un **plan zéro pesticides**. Les services sont désormais très demandeurs de cette démarche et ont découvert une nouvelle manière de travailler beaucoup plus respectueuse de la biodiversité. Désormais, les végétaux plantés à l'échelle de la commune **nécessite très peu d'arrosage**. Des **activités ludiques** sont également organisées autour de ce thème avec les écoles (visite du centre de tri, organisation de concours, classes labellisées, ramassage des déchets dans la rue,...). Ces initiatives sont le moyen de garantir un **échange intergénérationnel** entre les jeunes et leurs parents.

Marges de progrès

La commune pourrait engager des réflexions sur :

- la sensibilisation à la **gestion écologique** des espaces verts des particuliers et jardiniers amateurs (financer des cuves d'eau pluviale)
- **l'impact de l'agriculture sur la faune et la flore**
- inciter à la **création d'associations environnementales**
- **éco-critères dans l'attribution des subventions**
- réalisation d'un **inventaire des arbres remarquables**
- incitation à la **consommation de l'eau du robinet**
- la **généralisation de l'usage des désherbants bio**
- la **récupération des eaux pluviales** pour l'entretien des espaces verts
- un **agenda 21 scolaire**

Pratiques internes

La participation de la mairie à des manifestations ou l'organisation de festivités internes sont autant d'occasions pour la mairie de **passer commande auprès des producteurs locaux** (producteurs de vins, de fromage, etc.) et d'appliquer plusieurs principes du développement durable (déchets, déplacements, type de matériel utilisé...)

Des réflexions sur **les économies de papier dans les services pourraient être engagées afin de lutter contre la multiplication des déchets**.

Toutefois, on note que **la commune a entamé une dématérialisation des procédures** en créant une plateforme spécifique aux marchés publics.

Que recouvre cette finalité ?

Mots clés

Accès aux services (Santé – Education – Culture – Sports - ...)

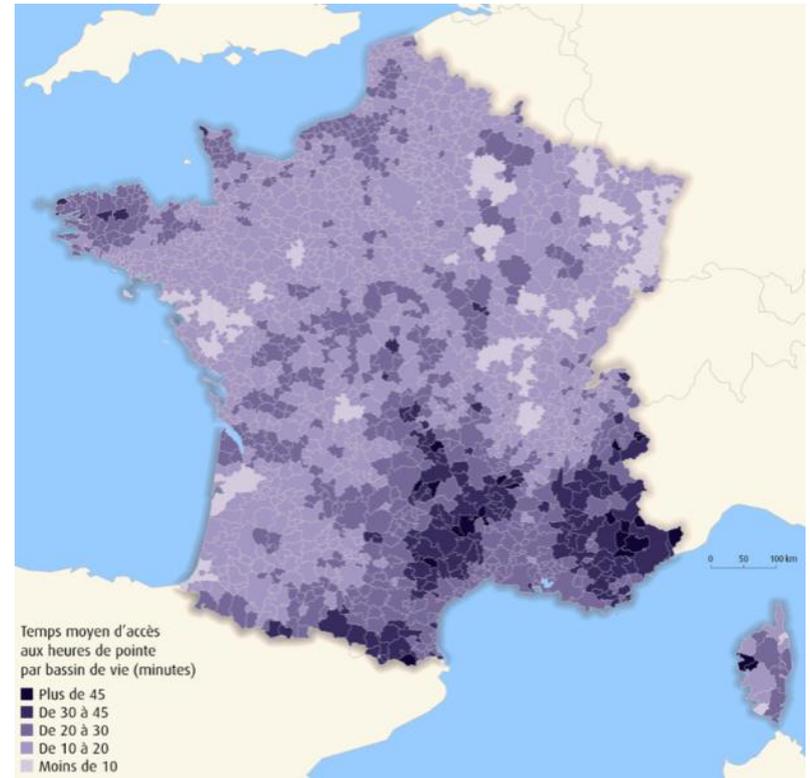
Les enjeux

- L'accès aux **biens et services essentiels** : eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain
- **L'épanouissement**, par l'accès à la culture, aux TIC, les échanges interculturels, la participation à la vie locale, etc.

⇒ **Accès inégal à ces services**, selon les revenus, le lieu de résidence, etc.

Et en Région Centre ?

- Un accès aux services moins aisé (notamment aux soins : 131 médecins pour 100 000 habitants, la moyenne nationale étant de 172)



Des temps d'accès aux services variables selon les territoires

Que peuvent faire les collectivités ?

Les leviers d'action

- amélioration du cadre de vie
- développement de l'offre de services (santé, éducation, culture, sport, etc.)
- accessibilité aux services : information et communication sur l'offre, soutien à l'offre de proximité, regroupement des services (RSP), accessibilité personnes à mobilité réduite, tarification, etc.
- mise en réseau des différents acteurs culturels, sportifs

Actions exemplaires menées par des collectivités pour répondre à cette finalité :

- **Mise en ligne sur le site internet d'un guide pour les nouveaux habitants** (*Commune de Bras-sur-Meuse, Meuse*)
- **Création d'ateliers d'artiste** (*Commune de Saint-Alvère, Dordogne*) : réhabilitation de l'ancienne école pour accueillir des appartements mais également des ateliers. Des artistes y sont hébergés pour quelques mois, pour se consacrer à leur travail et rencontrer la population alvéroise.
- **Animation de Noël** (*commune de Mellé, Ille-et-Vilaine*) : réalisation et mise en place des décorations par des bénévoles âgés de 15 à 80 ans.

Quels constats sur le territoire communal ?

TISSU ASSOCIATIF ET LOISIRS Le territoire de Selles-sur-Cher bénéficie d'une **vie associative dynamique** avec environ **65 associations** recensées. Fortes de bonnes relations avec la municipalité, ces structures organisent régulièrement un nombre importants d'événements culturels et de loisirs. Ce tissu associatif couvre un grand nombre d'activités sportives mais également culturelles (école de musique, club artistique, théâtre, photo club...). La ville a également un cinéma équipé d'une salle avec 123 fauteuils. Deux à trois films par semaine sont diffusés avec six séances.

SERVICES Les besoins spécifiques des personnes âgées surreprésentées sur la commune ont favorisé le développement d'une **offre de services orientée vers ce type de population** (services à domicile, santé, etc...). Selles-sur-Cher regroupe également, un ensemble de services destinés aux plus jeunes (médiathèque, point jeune, une maison de la petite enfance, un complexe sportif et deux stades,...). Le maintien d'une offre de services diversifiée sera le **garant de l'attractivité du territoire** afin que les habitants ne se tournent pas vers d'autres communes.

| | Pour un médecin généraliste | Pour un dentiste | En maison de retraite | Pour un boulanger | Pour un boucher | Pour une supérette et/ou épicerie | Pour un hyper ou supermarché |
|-----------------|-----------------------------|---------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 |
| | patients théoriques | patients théoriques | nb de 75 ans pr une place | clients théoriques | clients théoriques | clients théoriques | clients théoriques |
| France | 959 | 1 584 | 8,2 | 1 351 | 2 545 | 5 325 | 2 351 |
| Région Centre | 1 135 | 2 208 | 8,4 | 1 454 | 2 193 | 4 931 | 3 134 |
| Loir-et-Cher | 1 091 | 2 290 | 8,4 | 1 256 | 1 869 | 5 607 | 2 464 |
| Selles-sur-Cher | 667 | 1 167 | 6,7 | 1 167 | 1 555 | 2 333 | 1 555 |

Selon le tableau ci-dessus, en terme d'accès au service le territoire se caractérise par :

- Un bon ratio de médecins généralistes par habitant par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale. On compte 667 habitants pour un médecin généraliste à Selles-sur-Cher.

Quels constats sur le territoire communal ?

(suite de l'analyse du tableau de la page précédente)

- Un bon ratio de dentiste par habitant par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales.
- Des bons ratios également de commerces par habitant, on compte par exemple 2 333 habitants pour une supérette et/ ou une épicerie.
- La capacité d'accueil de la maison de retraite semble correcte avec 6,7 personnes âgées de 75 ans pour une place alors qu'on en compte 8,4 à l'échelle départementale et régionale.

PATRIMOINE Le patrimoine de la commune dispose d'une église Abbatiale, Notre Dame la Blanche ouverte aux visites de 9h à 18h.

Bonne pratique

La municipalité veille à la **communication** des événements organisés dans la commune et souhaitent que les Sellois puissent y participer. Elle a ainsi installé **deux panneaux d'affichage dans la commune et les évènements sont également mis en ligne sur le site internet de la ville.**

La municipalité a cherché à rendre accessible l'offre culturelle au plus grand nombre. Pour cela, des tarifs spéciaux ont été mis en place dans certains organisations culturelles à l'attention des habitants en difficulté.

Par ailleurs, la Commune s'attache à développer les **échanges intergénérationnels** dans le domaine culturel et à **impliquer plusieurs structures lors de l'organisation d'évènements** (par exemple la médiathèque peut contribuer à l'organisation d'une exposition peinture, le PIJ et le collège collaborent entre eux, le service de l'animation jeunesse propose, organise et accompagne, en lien avec les autres services de la ville, des animations et évènements pour les enfants et les jeunes...

Marges de progrès

Malgré l'importance du tissu associatif et les échanges réguliers qui existent avec la municipalité, la présence d'une structure commune (exemple **Maison des Associations**) semble faire défaut à la commune et permettrait pourtant de conférer une cohérence entre les différentes missions et activités de ces structures.

En tant que relais de l'action communale, ces associations doivent être aujourd'hui beaucoup plus impliquées dans le respect d'un développement durable. Les activités des associations, au même titre que les actions communales, sont en effet particulièrement génératrices d'impacts sur l'environnement (consommations d'énergie, transports, déchets...) qu'il est important de prendre en compte. A ce titre, les différentes conventions passées avec ces associations pourraient intégrer des critères de respect des principes relevant du développement durable en contrepartie de subventions ou de mises à disposition de salles municipales.

Que recouvre cette finalité ?

Mots clés

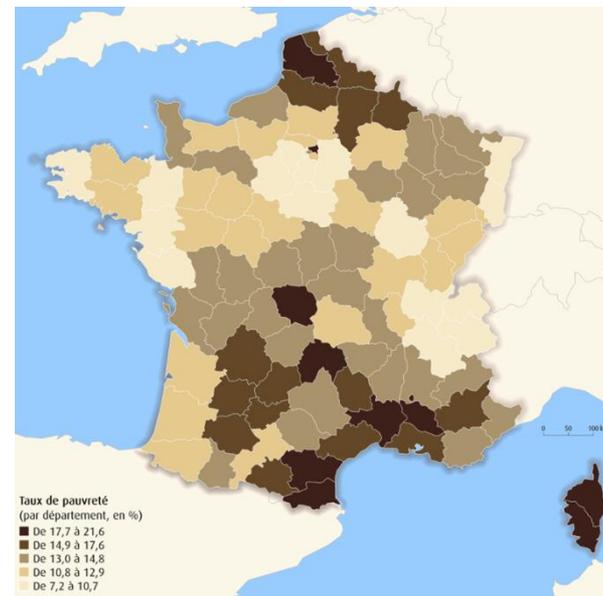
Emploi – Pauvreté – Exclusion – Mixité – Solidarité – Coopération

Les enjeux :

- Le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social : les inégalités perdurent, voire se creusent.
- Les évolutions socioéconomiques (chômage, vieillissement de la population, etc.) génèrent de l'isolement, de l'exclusion.
- Il s'agit donc de :
 - Recréer ou renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires
 - Renforcer les services de solidarité vis-à-vis des publics les plus fragiles, aider à la mise en réseau des services

Et en région Centre ?

- Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, mais en augmentation



Taux de pauvreté en 2006

Que peuvent faire les collectivités?

Les leviers d'action :

- Favoriser la mixité sociale dans l'aménagement et l'accès aux services (mixité de l'habitat, tarification sociale pour l'accès aux équipements, etc.)
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion, par le développement de services et d'accompagnements spécifiques (services d'insertion, services à domicile, prise en compte du handicap et mise en accessibilité, etc.)
- Développer le lien et les rencontres intergénérationnelles
- Encourager les échanges culturels, développer la coopération

Actions exemplaires menées par des collectivités pour répondre à cette finalité :

- **Cuisine intergénérationnelle** : des moments de rencontre seniors / enfants (*Commune de Mandelieu la Napoule, Alpes-Maritimes*)
- **Un jardin intergénérationnel** (*Communauté de communes du Val de Dronne*) : les jeunes du centre de loisirs et les personnes âgées volontaires se retrouvent pour jardiner.

Quels constats sur le territoire communal ?

HANDICAPS La commune travaille au cas par cas en ce qui concerne les personnes handicapées. Des **arrêts de bus spéciaux** sont prévus pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite et une **rampe d'accès** vient d'être installée dans une école pour que les parents puissent accompagner leurs enfants plus facilement.

PERSONNES ÂGÉES Avec une capacité d'accueil essentiellement dédiée aux longs séjours, la **maison de retraite** (EHPAD) de Selles-sur-Cher dispose d'une capacité de 92 places. Au regard de la structure par âge de la commune, cet équipement paraît indispensable pour **le maintien des seniors dans leur commune** de résidence. La commune s'appuie également sur plusieurs services de maintien à domicile (**service de repas à domicile** porté par les associations ADMR et Quiétude, service d'aide à domicile de l'hôpital,...). Ces services sont complétés par ceux du **CCAS**, très actif sur la commune.

INSERTION ET EMPLOI La commune est équipée **d'un Point Information Jeunesse** ainsi que d'une **maison de l'emploi**. Cependant, celle-ci n'a pas véritablement réussi à mettre en place un réseau performant et de permanences plus régulières.

SOCIAL Le **secours catholique subventionné** au niveau du CCAS est très actif sur le territoire et va au-delà des activités des secours catholiques d'autres collectivités. Des plateaux repas sont distribués à Noël aux populations en difficulté. On note également la présence d'une épicerie sociale dans la commune.

Pratiques internes

La commune peut faire appel à des contrats aidés ou à des emplois jeunes (un emploi jeune avait été ouvert dans le secteur touristique et a été pérennisé par la suite).

Bonne pratique

La commune veille à sensibiliser les agents pour qu'ils pensent à respecter **les normes d'accessibilité pour handicapés et personnes à mobilité réduite** (mettre les panneaux à la bonne hauteur, ne pas avoir un pilier ou un poteau électrique au milieu d'un trottoir,...). La ville souhaite également rendre la zone du centre-bourg, zone piétonne afin d'assurer la sécurité des piétons.

Des débuts d'**échanges intergénérationnels** sont de plus en plus visibles sur le territoire de Selles-sur-Cher notamment dans la pratique de certaines activités comme la chorale, le bricolage ou encore les cours de cuisine.

Le **CCAS** met à la disposition des personnes à mobilité réduites et des personnes âgées **un service de déplacement des agents** en cas de besoin d'aide pour monter un dossier, demander des allocations...

Des **formations informatiques** pour les jeunes sont dispensées à la médiathèque sur inscription.

Marges de progrès

L'arrivée de nouveaux habitants, malgré une baisse de la population, doit mener à **une réflexion sur les échanges à développer entre les « anciens » habitants et les nouveaux arrivants** : il semble important de développer les échanges et les solidarités aussi bien entre les habitants qu'entre les générations, afin d'éviter tout phénomène d'exclusion.

Des réponses doivent également être apportées sur le déséquilibre de la structure par âge par la **mise en œuvre de manifestations intergénérationnelles au sein des écoles ou des maisons de retraite**. La question du **covoiturage** peut également être mise en relation avec les problématiques de solidarité.

Des **centres pour jeunes handicapés** pourraient être mis en place à l'échelle de la commune.

Afin de **faciliter l'utilisation du site internet pour les personnes âgées**, un système de **loupe** ou de **code couleur** sur les pages web peut être installé.

Que recouvre cette finalité ?

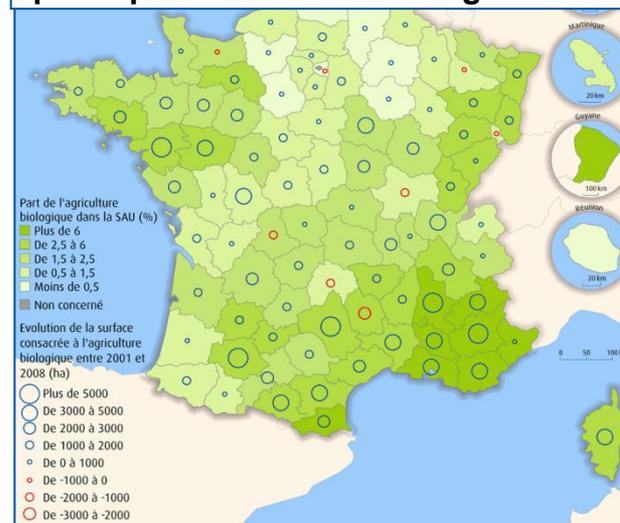
Mots clés

Economie solidaire – Management environnemental – Eco-responsabilité – Fiscalité – Consommation responsable

Les enjeux :

- Une empreinte écologique largement supérieure aux capacités de régénération de la planète
- Il s'agit de mettre en œuvre une consommation et une production :
 - moins polluantes
 - moins destructrices de ressources et de milieux naturels
 - limitant au maximum les risques pour l'environnement...
- tout en conservant une dynamique de développement pour assurer la production de richesses nécessaires au bien-être de tous

Surfaces en agriculture biologique par département en 2008 - Agence bio



Que peuvent faire les collectivités ?

Les leviers d'action :

- consommation responsable (consommer moins et mieux): limitation des gaspillages, réduction des déchets, produits respectueux de l'environnement, etc.)
- politique d'achat durable (clauses sociales et/ou environnementales dans les marchés publics, sensibilisation des partenaires, fournisseurs, citoyens, etc.)
- économie solidaire
- actions favorisant le recours à l'emploi local
- coopération interterritoriale en matière de développement économique

Actions exemplaires menées par des collectivités pour répondre à cette finalité :

- **La pépinière d'entreprises Biopôle du Bocage** (*Commune de Burcy, Calvados*) : à l'initiative d'un entrepreneur, cet espace rassemble différentes entreprises et associations. Tout le monde n'avait pas à l'origine de sensibilité écologique affirmée mais leur implantation dans le site les a amenés à mieux intégrer les principes du développement durable.
- **le soutien aux filières de l'économie sociale et environnementale** (*commune de Mellé,, Ille-et-Vilaine*) : les aménagements communaux ont été réalisés par des entrepreneurs locaux.

Quels constats sur le territoire communal ?

ÉCONOMIE L'hôpital et la maison de retraite constituent des employeurs locaux importants.

Le **recul progressif d'une économie productive** (agriculture et industrie) a **consacré l'économie tertiaire avec 572 emplois dans le tertiaire en 1968 et 962 en 2006 (source INSEE)**. Cette spécialisation va de pair avec la structure sociodémographique du territoire : besoins en services des personnes âgées, tourisme, ...

A noter qu'en 2010, Selles-sur-Cher a beaucoup souffert de la **fermeture de l'entreprise des Produits Céramiques de Touraine (PCT)** qui était le « poumon économique » de la ville. L'activité a été délocalisée en Pologne et en Italie où le groupe possède des unités de production. Cette fermeture définitive pose la question de l'avenir de tous les employés licenciés ainsi que de la destinée des bâtiments de l'usine. Afin de faire face à cette crise et redonner du dynamisme à la ville, l'équipe municipale a souhaité lancer de nouveaux investissements.

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE La valorisation du terroir local s'appuie sur **un label AOC** (fromage de chèvre).

L'élevage constitue une importante activité pour les agriculteurs du territoire.

Bonnes pratiques

La commune de Selles-sur-Cher organise un **marché hebdomadaire** (jeudi matin) qui reste dynamique. Beaucoup d'habitants achètent des produits locaux ou bio. La municipalité met également à disposition un véhicule afin de conduire les habitants qui le souhaitent au marché.

L'**association des Soleillades** distribue des paniers de fruits et légumes.

Réflexion pour redynamiser l'offre d'emploi sur la commune en essayant de relier les deux bassins d'emplois avec des navettes afin de pallier aux coût d'achat et d'usage de la voiture. En effet, beaucoup d'habitants vont travailler à Blois ou Châtillon ou Châteaurenard.

Pratiques internes

Les cahiers des charges relatifs aux marchés publics passés par la Commune n'intègrent que très peu de critères respectueux de l'environnement. Une formation spécifique du responsable des achats pourrait permettre de développer un niveau de connaissance suffisant pour élaborer des marchés « durables » (composition des produits pour les fournitures, niveau d'implication sociétale au sein de l'entreprise prestataire de services...). Ces critères permettent d'inciter les prestataires retenus à se préoccuper de leur impact environnemental et de diffuser plus largement la volonté de la Mairie d'instaurer un développement durable sur son territoire.

Par ailleurs, la mairie pourrait mettre en place des chartes (par exemple une charte de chantier HQE) pour la collectivité elle-même mais également pour les entreprises partenaires afin de donner une ligne de conduite « développement durable ». Une démarche de sensibilisation auprès des artisans peut également être envisagée. L'ensemble de ces éléments seront nécessaires pour rendre fédérateur le projet d'Agenda 21 de la commune en impliquant le maximum d'acteurs (habitants, commerçants, prestataires, associations...)

Marges de progrès

La commune pourrait engager des réflexions sur :

- Des **incitations à développer les productions bio et les productions maraîchères locales.**
- Le renforcement des **liens avec le secteur agricole** (ventes en directe à la ferme).
- **L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.**
- **la mise en place d'indicateurs de suivi sur tous les types de consommations (papier, ampoules, matériel informatique...)**
- **Lancer une AMAP** sur le territoire.
- **Les artisans et commerçants présents sur le territoire** pourraient être accompagnés par la Mairie dans une démarche environnementale et/ ou de formation à des techniques professionnelles plus respectueuses de l'environnement.